

Encadré 1 :

IMPACT DE LA CRISE SUR LE TAUX D'EMPLOI AU LUXEMBOURG

INTRODUCTION

Le marché du travail luxembourgeois a enregistré un fort ralentissement sur fond de crise du COVID-19. La progression de l'emploi a sensiblement décéléré au printemps 2020 avant se redresser graduellement par la suite. Dans le même temps, le taux de chômage (au sens « strict ») a atteint 7 % en mai 2020, un taux proche des records historiques enregistrés précédemment, avant de s'inscrire en baisse. Le taux de chômage, qui est un indicateur phare, n'offre toutefois qu'une vue partielle de la situation sur le marché du travail.

Le taux d'emploi, moins médiatisé, constitue un indicateur complémentaire. Il mesure l'utilisation des ressources de main d'œuvre disponibles et est défini comme le rapport entre l'emploi national⁴⁵ et la population en âge de travailler. Par convention, on mesure la population en âge de travailler par la population résidente âgée de 20 à 64 ans.

Le taux d'emploi donne une indication sur la capacité d'une économie à mobiliser ses ressources de main-d'œuvre pour la production de biens et de services. Augmenter le taux d'emploi importe non seulement dans une optique de moyen et long terme, avec l'objectif d'accroître la croissance potentielle et d'assurer la soutenabilité des finances publiques, mais aussi dans une optique de court terme⁴⁶. En effet, si l'accès à l'emploi ne permet pas d'éradiquer la pauvreté, il contribue néanmoins à en réduire le risque via un relèvement du revenu disponible et du niveau de vie de la population résidente. Il n'est donc guère surprenant que, dans le cadre du « *Socle européen des droits sociaux* », l'Union européenne, dans son ensemble, s'est donnée l'objectif de porter le taux d'emploi global des 20 à 64 ans à 78 % d'ici 2030⁴⁷. Le Plan national de réforme (« *Plan national pour une transition verte, numérique et inclusive* »), qui constitue l'instrument clé de la stratégie européenne à l'échelle nationale, expose les objectifs nationaux et formule la stratégie du gouvernement luxembourgeois pour les atteindre. Bien que l'augmentation du taux d'emploi figure parmi les champs d'action prioritaires identifiés par le gouvernement, celui-ci n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif à atteindre d'ici 2030^{48 49}.

45 L'emploi national (ou résident) inclut l'ensemble des individus résidant sur le territoire luxembourgeois et exerçant une activité professionnelle (salarisée ou indépendante). Par définition, les fonctionnaires et agents des institutions internationales ainsi que les frontaliers luxembourgeois (résidents travaillant à l'étranger) sont également inclus. L'emploi national inclut, en outre, les personnes affectées à une mesure pour l'emploi.

46 La Commission européenne a préféré définir son objectif en taux d'emploi et pas en taux de chômage, un agrégat bien plus connu, sans doute pour éviter d'atteindre un objectif de taux de chômage par une part croissante de la population en inactivité, en les excluant par divers moyens du marché du travail. À titre d'illustration, des politiques favorisant le maintien dans l'inactivité ou le transfert vers l'inactivité, telles que l'élargissement des conditions d'accès aux régimes de retraites anticipées par exemple, ont, toutes choses égales par ailleurs, un effet baissier sur le nombre de chômeurs tels que recensés dans les statistiques officielles et, par ricochet, sur le taux de chômage et le taux d'activité.

Pour des informations détaillées sur le lien existant entre le taux de chômage, le taux d'activité et le taux d'emploi, voir la partie n° 5 « Décomposition multiplicative du taux de chômage » dans le Bulletin BCL 2018/1, pp. 58-67.

47 Cet objectif est inscrit dans le plan d'action qui vise à mettre en œuvre le « *Socle européen des droits sociaux* », lui-même constitué de vingt principes censés promouvoir une Europe sociale forte, équitable et inclusive et qui a été adopté en mai 2021. Cet objectif social vient compléter les objectifs de transitions écologique et numérique fixés par l'Union européenne. Le plan d'action mentionné ci-dessus sera revu en 2025.

Voir sous https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-action-plan_fr.

48 Dans le cadre de la « *Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive* », le Luxembourg s'était fixé l'objectif de hisser le taux d'emploi global à 73 % à l'horizon 2020. Or, selon les plus récentes données disponibles de l'IGSS, le taux d'emploi s'est établi à 68,5 % en 2020, soit bien en-deçà de l'objectif national.

49 L'augmentation du taux d'emploi, en particulier celui des travailleurs âgés (55 à 64 ans), qui demeure parmi les plus faibles de l'Union, constitue une recommandation récurrente du Conseil de l'Union européenne au Luxembourg.

Commission européenne (2019), COM (2019) 516 final, Recommandation du Conseil concernant le programme national de réforme du Luxembourg pour 2019 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité du Luxembourg pour 2019. Des recommandations analogues avaient été formulées en 2018 et 2017.

La question du taux d'emploi a déjà été abordée dans de précédentes publications de la BCL⁵⁰. Le présent encadré documente l'évolution récente du taux d'emploi au Luxembourg⁵¹. En outre, de manière plus générale, on revient sur l'évolution du taux d'emploi après des périodes de basse conjoncture ou des récessions.

ÉVOLUTION RÉCENTE DU TAUX D'EMPLOI GLOBAL

Le taux d'emploi – tel que dérivé de données administratives – a diminué de façon continue, de 70,1 % en 2008 à 67,3 % en 2016 (courbe verte continue sur le graphique 1). Par la suite, le taux d'emploi s'est quelque peu redressé (à 68,5 % en 2019). La propagation de la pandémie de coronavirus a interrompu ce léger mouvement haussier. Néanmoins, les mesures prises par le gouvernement pour stabiliser et soutenir l'activité économique, principalement à travers le dispositif de chômage partiel⁵² et les diverses aides financières offertes aux entreprises, ont permis d'atténuer les effets de la crise en conservant les personnes en emploi et ont, de ce fait, permis le maintien du taux d'emploi en 2020 au même niveau que celui de 2019.

D'un point de vue comptable, le ralentissement de la progression de la population en âge de travailler, qui est passée de 2,5 % en moyenne par année sur la période 2008-2019 à 1,7 % en 2020, a permis de compenser la décélération de la croissance de l'emploi national, qui est passé de 2,3 % à 1,7 % au cours du même laps de temps⁵³.

La ligne rouge sur le graphique montre l'évolution du taux d'emploi selon les données harmonisées (Enquête Forces de Travail – EFT). Selon ces données, le taux de l'emploi de la population résidente âgée de 20 à 64 ans aurait suivi une trajectoire ascendante entre 2008 et 2019. En 2020, le taux d'emploi aurait diminué de 0,7 p.p. pour s'établir à 72,1 %.

Il y a des différences de mesure importantes entre les deux concepts statistiques du taux d'emploi, d'une part en ce qui concerne leur niveau et, d'autre part, en ce qui concerne leur évolution⁵⁴. Cette différence s'est accrue particulièrement depuis 2008. De manière générale, la présentation est moins flatteuse sur la base des données administratives.

En 2020, les divergences observées, en termes de tendance, entre le taux d'emploi tel que dérivé des données administratives et celui calculé à partir des données harmonisées, s'expliquent principalement par le fait que, selon les données harmonisées, le fort ralentissement de la progression de l'emploi national (au numérateur du ratio du taux d'emploi) n'a pas été compensé par une décélération de la croissance de la population en âge de travailler (au dénominateur), qui aurait plutôt connu une stabilisation.

50 Pour plus d'informations sur les concepts statistiques utilisés, voir la partie n° 5 « Décomposition multiplicative du taux de chômage » dans le Bulletin BCL 2018/1, pp. 58-67 et l'encadré 1 « Retour sur l'évolution du taux d'emploi au Luxembourg » dans le Bulletin BCL 2019/3, pp. 107-113.

51 Sauf mention contraire, l'analyse qui suit se base sur les données d'activité et de population telles que publiées par le STATEC et compilées à partir de sources administratives.

52 Pour plus d'informations sur le recours au chômage partiel lors de la crise sanitaire, voir l'encadré 2 « Ajustement du facteur travail dans le contexte de la crise actuelle » dans le Bulletin BCL 2020/2, pp. 61-68.

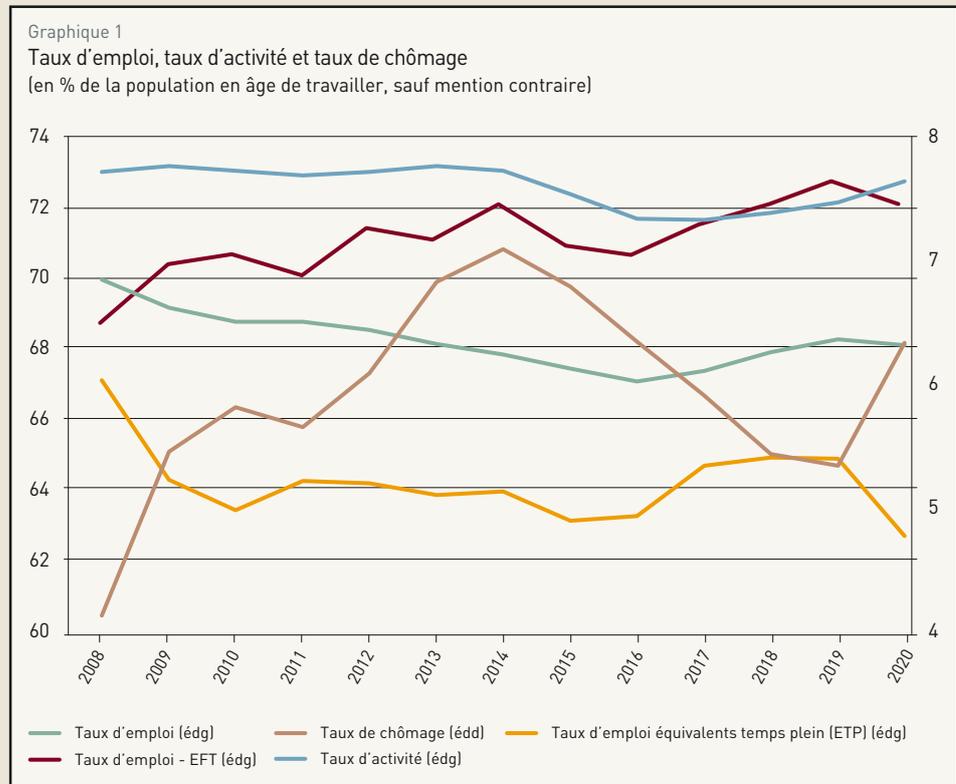
53 Le ralentissement de la progression de la population en âge de travailler s'explique entre autres par un recul des flux migratoires entrants en 2020. Traditionnellement, au Luxembourg, une partie de la demande de travail est satisfaite par un afflux de travailleurs provenant de l'étranger (frontaliers ou immigrants). Face à la crise de la COVID-19, des mesures de confinement et des restrictions de déplacements, ce canal de recrutement a subi quelques entraves.

54 Les différences en niveau s'expliqueraient par des divergences d'ordre méthodologique (compilation, couverture et définitions conceptuelles etc.). Ces divergences méthodologiques ne sauraient cependant expliquer pleinement les importantes différences observées au cours des dernières années entre ces séries statistiques.

Pour une analyse détaillée, voir la partie n°5 « Décomposition multiplicative du taux de chômage » dans le Bulletin BCL 2018/1, pp. 58-67 et l'encadré 1 « Retour sur l'évolution du taux d'emploi au Luxembourg » dans le Bulletin BCL 2019/3, pp. 107-113. Au regard des données disponibles, il n'est pas possible de déterminer avec précision les facteurs qui sont à l'origine des écarts observés entre les données administratives et les données issues d'enquêtes harmonisées (et, par conséquent, de les quantifier). Les multiples ruptures de séries observées ces dernières années sur les données harmonisées (suite à des changements méthodologiques introduits en vue d'améliorer leur qualité), ajoutent une difficulté supplémentaire à l'analyse et l'interprétation de ces données.

Les données administratives et les données issues d'enquêtes harmonisées ne sont pas parfaitement comparables en raison, notamment, de l'existence de divergences méthodologiques (au niveau de leur compilation, leur couverture, les définitions conceptuelles, etc.). Les données issues d'enquêtes, qui sont basées sur un échantillon d'environ 18 000 personnes (par an) au Luxembourg, sont une approximation imparfaite de l'évolution de la population dans son ensemble, ce qui explique la préférence pour les données administratives.

Finalement, l'augmentation concomitante du taux de chômage et du taux d'activité indiquerait l'absence (en 2020, en tout cas) « d'effets de découragement » significatifs⁵⁵. Rappelons que dans un contexte conjoncturel dégradé, les agents découragés peuvent décider de se retirer (temporairement ou définitivement) du marché du travail ou de retarder leur entrée ou leur retour. En théorie, cet effet toucherait principalement les chômeurs en fin de droits ou non indemnisés. Dans ce cas, on observerait une baisse concomitante du taux de chômage et du taux d'activité.



Remarque : Le taux d'emploi - EFT correspond au taux d'emploi calculé à partir des données issues de l'Enquête Forces de Travail, une enquête harmonisée au niveau européen. Le taux de chômage met en relation le nombre de chômeurs et la population active tandis que le taux d'activité (ou taux de participation) se définit comme le rapport entre la population active (nombre de chômeurs et nombre de personnes en emploi) et la population en âge de travailler.

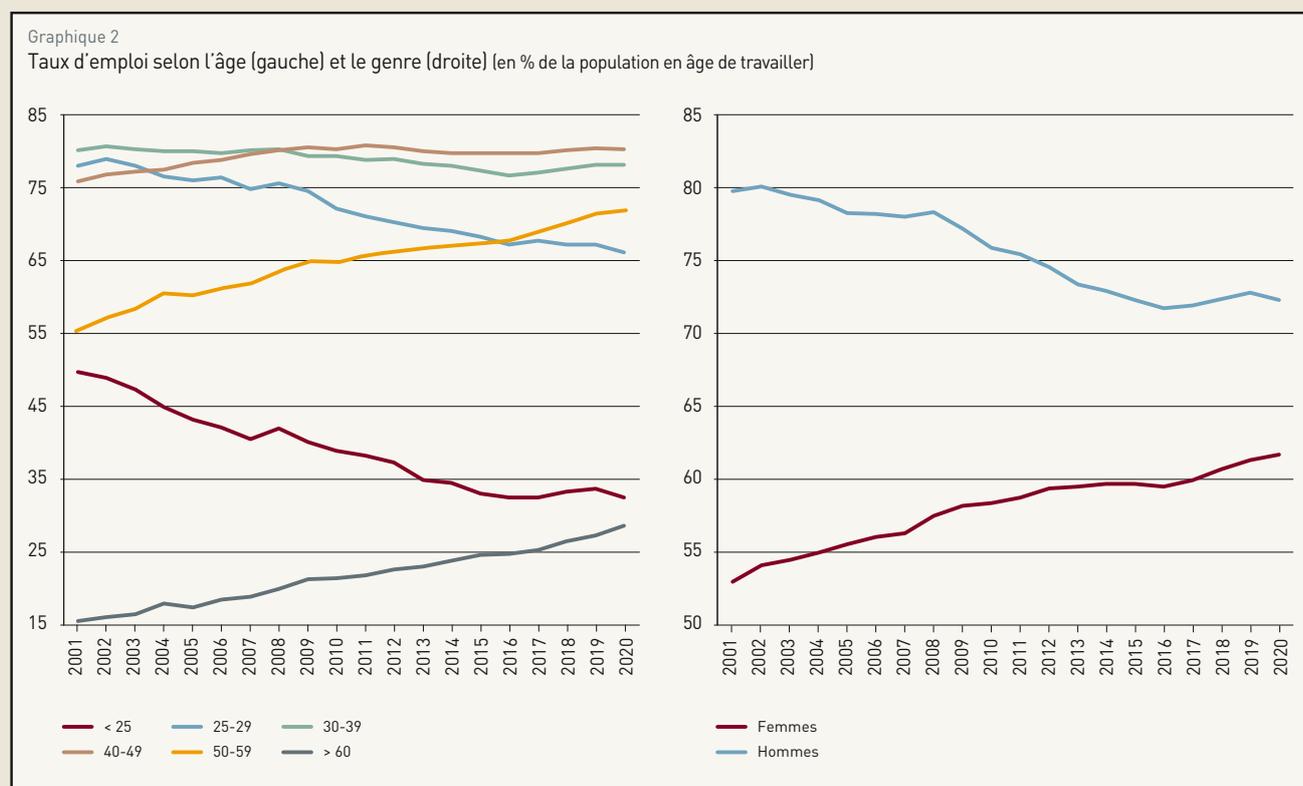
Sources : IGSS, STATEC, calculs BCL

55 Il existe un lien comptable entre le taux d'emploi, le taux de chômage et le taux d'activité. Pour plus de détails, voir les références citées ci-avant.

ÉVOLUTION CONTRASTÉE SELON L'ÂGE ET LE GENRE

Une ventilation plus fine révèle que le taux d'emploi global masque d'importantes disparités selon l'âge et le genre (voir le graphique 2)⁵⁶. Le recul, en 2020, des taux d'emploi des jeunes âgés de moins de 29 ans s'inscrit dans une tendance de long terme. En revanche, la participation au marché du travail des seniors âgés de 50 ans et plus a poursuivi sa hausse, tout en demeurant comparativement bas. Dans les tranches d'âge intermédiaire (30-49 ans), le taux d'emploi a connu une quasi-stagnation en 2020. Finalement, la décomposition par genre révèle que le taux d'emploi des hommes s'est inscrit en léger retrait en 2020, par rapport à l'année précédente, tandis que celui des femmes a poursuivi sa trajectoire ascendante.

Les variations du taux d'emploi global peuvent être le résultat à la fois de changements de comportement et de l'évolution de la structure démographique de la population. Une analyse de variance permet d'isoler les effets *intra-groupes* (à part démographiques inchangées par rapport à la situation initiale, soit l'année 2019 dans le cas présent) et les effets *inter-groupes* (à taux d'emplois constants). Cette décomposition révèle que les effets *intra-groupes* ont été le principal facteur



Sources : IGSS, STATEC, calculs BCL

56 Les taux d'emploi des différents groupes d'âge et de genre ont été calculés à partir de données de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS). Les données relatives aux années 2001 à 2008 sont issues des fichiers mis à disposition de la BCL par l'IGSS et celles relatives aux années 2009 à 2020 ont été extraites des tableaux interactifs publiés par le Centre commun de la sécurité sociale [disponibles sous le lien suivant : <https://data.public.lu/fr/organizations/inspection-generale-de-la-securite-sociale/>]. Les tableaux interactifs incluent également les personnes en emploi âgées de 65 ans et plus. Or, cette population n'est, par définition, pas incluse dans la population en âge de travailler. Ces personnes représentent environ un tiers de l'emploi de la catégorie d'âge 60 ans et plus et leur prise en compte impliquerait, par conséquent, un fort biais à la hausse sur les taux d'emploi des seniors. Afin d'éviter ce biais, nous avons ajusté les chiffres de l'emploi [pour les années 2009 à 2020] en retranchant du nombre total d'employés de plus de 60 ans, la part de ceux âgés de 65 ans et plus (une part supposée constante par rapport à celle observée sur la période 2001 à 2008).

Par ailleurs, les données font référence à la situation de l'emploi telle qu'observée à la fin du mois de mars de chaque année et excluent les résidents sortants, ce qui induit une légère incidence à la baisse sur les niveaux des taux d'emploi ventilés (sans pour autant modifier les tendances observées). Le taux d'emploi global dérivé des données ventilées est légèrement inférieur (68 % en 2008, 67,2 % en 2019 et 67,1 % en 2020) à celui calculé directement sur base des données agrégées et repris au graphique 1 (70,1 % en 2008, 68,5 % en 2019 et 68,5 % en 2020).

à l'origine de l'évolution du taux d'emploi global entre 2019 et 2020 (qui, rappelons-le, a enregistré une quasi-stagnation). Ce résultat n'est guère surprenant dans la mesure où les effets *inter-groupes* sont, de par leur nature, susceptibles d'agir davantage sur des périodes plus longues. L'analyse de variance montre en outre que la hausse des taux d'emploi des populations plus âgées a permis de compenser (quasi-entièrement) le recul des taux d'emploi des plus jeunes en 2020. Ce recul s'explique par une dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail luxembourgeois suite à l'éclatement de la crise de la COVID-19, comme en témoignent divers indicateurs (voir la partie 1.1.4 pour une analyse détaillée).

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

La définition (communément utilisée) du taux d'emploi rapporte l'emploi (exprimé en nombre de personnes) à la population en âge de travailler. Cette définition ignore certaines dimensions du marché du travail, comme le temps de travail (travail à temps plein ou à temps partiel), la durée des contrats de travail (indéterminée ou déterminée) et la qualité des emplois ; des aspects qui exercent pourtant un effet sur le niveau potentiel de la main-d'œuvre, les revenus, le niveau de vie et le risque de pauvreté. Une mesure alternative du taux d'emploi, exprimé en équivalents temps plein, permet de tenir compte de l'évolution du temps de travail⁵⁷.

La courbe jaune sur le graphique 1 illustre l'évolution récente du taux d'emploi équivalents temps plein (ETP). Ce taux est inférieur au taux d'emploi basé sur le nombre d'emplois (courbe bleue continue), ce qui s'explique par l'existence et l'importance croissante d'emplois à temps partiel. En 2020, le taux d'emploi ETP a reculé de manière bien plus marquée que le taux d'emploi « traditionnel ». Cette baisse plus forte s'explique sans doute par deux effets conjugués : un effet (indirect) de structure lié à la baisse de la part des hommes dans l'emploi⁵⁸ et un effet (direct) de comportement lié à la baisse du nombre d'heures travaillées par tête. De fait, la chute de l'activité a, en grande partie, été absorbée par une baisse de la durée moyenne de travail, en particulier via un recours sans précédent au chômage partiel et au congé pour raisons familiales, une réduction des heures supplémentaires et une hausse du temps partiel.

Le recul du taux d'emploi ETP en 2020 apparaît en revanche moins marqué que celui observé en 2009 lors de la crise économique et financière. Ce constat surprenant doit cependant être interprété avec la plus grande prudence. En effet, s'il est vrai que l'emploi national a fait preuve d'une remarquable résilience en 2020, soutenant ainsi le taux d'emploi, l'évolution des heures travaillées – telle que dépeinte par les données administratives – est sujette à incertitude et pourrait, du moins en partie, aussi refléter un effet purement statistique.

En effet, au 1^{er} janvier 2020, le Centre commun de la Sécurité sociale (CCSS) a introduit des changements au niveau des heures de travail déclarées mensuellement par les employeurs à la Sécurité sociale. Aux heures de travail payées correspondant *i)* à la rémunération de base, *ii)* aux congés légaux et *iii)* aux absences pour incapacité de travail à charge de l'employeur, s'ajoutent depuis janvier 2020, les heures des jours fériés légaux⁵⁹. Bien que ces dernières ne soient pas travaillées, ces heures sont désormais comptabilisées en tant qu'heures ouvrées. Ce changement a entraîné une rupture de série en 2020, ce qui rend les données difficilement comparables à celles des années précédentes. De plus, ce changement introduit un biais à la hausse des heures ouvrées en 2020 (estimé à environ + 4 % par rapport à 2019). Par conséquent, l'image donnée par ces données est susceptible de sous-estimer le recul de la durée moyenne de travail en 2020 et donc aussi l'effet baissier qui en découle sur le taux d'emploi ETP.

57 Ce taux a été calculé en combinant les données d'emploi et d'heures de travail telles que renseignées dans les fichiers administratifs de l'IGSS, les données de population publiées par l'office statistique et des hypothèses techniques sur la définition d'un « équivalent temps plein ». L'équivalence temps plein se définit comme le nombre total d'heures effectivement prestées par les personnes en emploi divisé par le nombre moyen d'heures normalement prestées par un employé à temps plein (soit 8 heures par jour, 5 jours par semaine). Ce nombre a été calculé à partir de données du Système Européen de Banques Centrales recensant le nombre annuel de jours de travail, ajustés pour les jours fériés et déduction faite de la durée légale du congé annuel (soit 25 jours pour le secteur privé jusqu'en 2020).

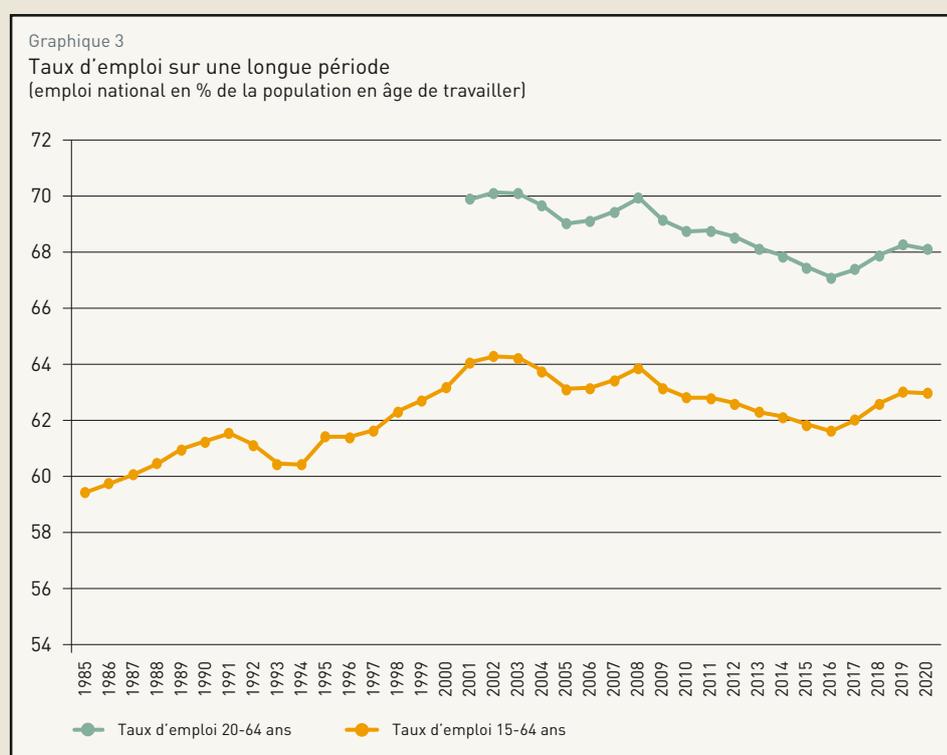
58 Ces derniers sont surreprésentés dans des secteurs et des occupations davantage exposés au cycle économique. Or, les hommes travaillent davantage à temps plein.

59 <https://ccss.public.lu/fr/employeurs/secteur-privé/remuneration.html>.

Cela pourrait également expliquer la divergence entre l'évolution des heures de travail telles que renseignées dans les fichiers administratifs et celle retracée par la comptabilité nationale. Concrètement, pour l'année 2020, le nombre d'heures (effectives) travaillées par personne employée aurait diminué de 5,2 % selon les comptes nationaux, contre -1,7 % seulement selon les données administratives^{60 61}.

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI APRÈS UNE PÉRIODE DE BASSE CONJONCTURE

Des crises ou des graves récessions peuvent avoir des répercussions persistantes sur les économies en cas de ralentissement de la croissance tendancielle. Ces récessions peuvent aussi avoir des conséquences profondes sur le fonctionnement du marché du travail, car l'emploi réagit avec retard aux variations de l'activité économique.



Comme le montre le graphique 3, après la période de basse conjoncture (2001-2003) et la crise économique et financière (2008-2009), le taux d'emploi avait reculé pendant plusieurs années et malgré l'entame d'un rebond, il peinait à retrouver les sommets atteints avant ces périodes⁶². Ainsi, en 2008 (début de la récession subséquente), le taux d'emploi avait tout juste retrouvé son niveau de 2002 et, en 2020 (début de la pandémie), ce taux, bien qu'étant plus élevé qu'en 2016, était encore bien en-dessous de son niveau de 2008⁶³.

Note : La stratégie européenne pour l'emploi se focalise, depuis 2010, sur la population âgée de 20 à 64 ans. Les données de population servant de base au calcul du taux d'emploi des 20-64 ans ne commencent qu'en 2001. Ce graphique montre aussi le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans, ce qui permet d'analyser l'évolution de ce dernier sur une plus longue période. La prise en compte de la population âgée de 15 à 19 ans, dont la majorité se trouve encore en éducation ou en formation, a pour conséquence de réduire le niveau du taux d'emploi, mais ne change en aucun cas les tendances observées.

Sources : IGSS, STATEC, calculs BCL

- 60 L'estimation du taux d'emploi ETP sur la base des heures de travail telles que renseignées dans les fichiers de comptabilité nationale (plutôt que sur la base des données administratives), impliquerait un recul de celui-ci bien plus prononcé que celui observé sur le graphique 1 (de 65 % en 2019 à environ 61 % en 2020, au lieu de 63 %).
- 61 Selon les données issues d'enquêtes harmonisées, le nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par personne employée (et par semaine) aurait diminué de 1,6 % en 2020, par rapport au nombre moyen d'heures habituellement prestées.
- 62 Le taux d'emploi est aussi influencé par le vieillissement de la population (qui pèse sur le taux d'emploi) et la participation croissante des femmes au marché du travail (qui le pousse à la hausse). À elles seules, ces tendances structurelles n'auraient pas pu provoquer un revirement du taux d'emploi autour des périodes de basse conjoncture ou de récession.
- 63 Au début des années 90, le taux d'emploi avait également reculé pendant trois années et il avait mis six ans pour retrouver ses sommets antérieurs. Cette évolution est également à voir dans le contexte d'une récession, respectivement d'une période basse conjoncture au Luxembourg.

Un décrochage de la participation de la population (résidente) au marché du travail après une période de récession peut avoir plusieurs sources⁶⁴.

Premièrement, il peut s'agir d'effets dits d'hystérésis classiques qui sont liés à une longue exclusion des personnes du marché du travail. Dans la situation actuelle, cela peut aussi concerner les personnes qui se sont retrouvées pendant une période relativement longue, bien que de manière temporaire, en chômage partiel. Une perte des compétences techniques apparaît graduellement et pèse sur leur employabilité ou leur réaffectation.

Deuxièmement, et malgré un redressement rapide et complet de l'activité dans son ensemble, la récession peut toucher différemment les branches d'activité. Dans le cas de la pandémie, il se pourrait aussi que certaines industries, entre autres, celles liées à la restauration, au tourisme et aux voyages par avion, soient touchées plus durablement. Les incidences sur le taux d'emploi pourraient être d'autant plus importantes que ces branches offrent aussi des emplois nécessitant relativement peu de qualifications techniques.

Troisièmement, les jeunes subissent souvent de manière disproportionnée les incidences d'une récession, via notamment l'arrêt des embauches des entreprises, ce qui freine leur entrée dans la vie professionnelle.

Les récessions ne se ressemblent pas et, à l'heure actuelle, il est sans doute encore prématuré d'évaluer les incidences à long terme de la récession provoquée par la pandémie. Cependant, compte tenu des évolutions historiques, il importe d'avoir en place, dans la période post-crise, des politiques du marché du travail appropriées qui facilitent l'intégration des personnes dans l'emploi. Un recul du taux de chômage n'est pas suffisant et il est nécessaire de viser le maintien, voire le retour du taux d'emploi à des niveaux bien plus élevés. Cette conclusion s'impose pour éviter que dans les années à venir le recul du taux d'emploi ne pèse sur la croissance potentielle et sur le revenu disponible des ménages et ceci, indépendamment des objectifs sur lesquels la Commission européenne et les États membres s'accordent en matière d'emploi.

CONCLUSION

Malgré un contexte difficile, marqué par un arrêt brutal puis une reprise progressive et partielle de l'activité en raison de la propagation de la pandémie du coronavirus, le taux d'emploi a pu se maintenir en 2020 à son niveau de 2019. Cette relative résilience du taux d'emploi s'explique par les mesures de soutien, sans précédent, prises par le gouvernement et, notamment, par un recours massif au dispositif de chômage partiel. Pour sa part, le taux d'emploi exprimé en équivalents temps plein, qui tient compte de l'évolution du temps de travail, se serait inscrit en retrait en 2020 et aurait atteint un niveau historiquement bas.

Si l'évolution récente du taux d'emploi (basé sur le nombre de personnes en emploi) constitue, de manière générale, une bonne nouvelle, celui-ci demeure nettement en-deçà des objectifs nationaux en matière d'emploi, ce qui appelle à des efforts soutenus et continus des politiques publiques.

Par ailleurs, il n'est pas exclu que les effets de la crise sur le marché du travail ne se matérialisent pleinement qu'une fois toutes les mesures de soutien à l'économie et au marché du travail ont été abrogées. De même, la recrudescence du chômage de longue durée, qui concerne près d'un chômeur sur deux à l'heure actuelle, est particulièrement inquiétante. Ce fléau touche principalement les populations peu qualifiées, âgées ou souffrant d'un handicap ou d'une incapacité de travail partielle, dont les perspectives d'emploi sont déjà réduites en temps « normal ». Un enlèvement au chômage ne ferait qu'éloigner ces populations de la vie active, via, notamment, des effets de découragement, avec, à la clé, des risques accrus d'exclusion sociale et de pauvreté.

⁶⁴ Voir "Drivers of rising labour force participation – the role of pension reforms", BCE, bulletin économique 2020/5 et "Labour supply developments in the euro area during the COVID-19 pandemic", BCE, bulletin économique 2021/7.